

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA

P. O. Box 3243

Telephone : 517 700

Fax : 5130 36

website : www.africa-union.org

SC11447

CONSEIL EXÉCUTIF

Vingt-quatrième session ordinaire

21-28 janvier 2014

Addis-Abeba (Éthiopie)

EX.CL/802(XXIV)vii

**RAPPORT DU SOUS-COMITÉ DU COREP SUR
LES QUESTIONS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES**

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ DU COREP SUR LES QUESTIONS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES

A. INTRODUCTION

1. Le Sous-comité du COREP sur les questions économiques et commerciales s'est réuni les 10 et 13 décembre 2013 pour examiner l'ordre du jour indiqué au paragraphe 3 ci-dessous :

B. PARTICIPATION

2. Treize (13) sur les quinze (15) membres du Sous-comité ont participé à la réunion:

- i. Angola ;
- ii. Botswana ;
- iii. Côte d'Ivoire ;
- iv. Guinée équatoriale ;
- v. Maurice ;
- vi. République démocratique du Congo ;
- vii. République du Niger ;
- viii. Sénégal ;
- ix. Sierra Leone ;
- x. Soudan du Sud ;
- xi. Tchad ;
- xii. Tunisie ; et
- xiii. Zambie.

C. ORDRE DU JOUR

3. L'ordre du jour a été adopté comme suit :

- a. Ouverture de la réunion ;
- b. Adoption de l'ordre du jour provisoire ;
- c. Discours de la Commissaire en charge du Commerce et de l'Industrie ;
- d. Examen du rapport de la vingtième Conférence des ministres de l'Industrie de l'UA (CAMI- 20) tenue en juin 2013 à Nairobi (Kenya) ;
- e. Examen du rapport de la huitième Conférence des ministres du Commerce de l'UA (CAMoT-8) tenue en octobre 2013, Addis-Abeba (Ethiopie) ;
- f. Mises à jour sur les Accords de partenariat économique (APE) ;

- g. Séance d'information sur les résultats de la neuvième Conférence ministérielle de l'OMC tenue en décembre 2013 ;
- h. Séance d'information sur le Plan de travail 2013 et l'exécution du budget 2013 clos le 10 décembre 2013 et le budget et le plan de travail 2014 ;
- i. Réunion d'information sur la troisième Réunion des ministres de l'UA responsables du développement des ressources minérales tenue à Maputo (Mozambique) du 13 au 17 décembre 2013 ;
- j. Questions diverses

D. ALLOCUTION D'OUVERTURE

4. La réunion a été présidée par l'Ambassadeur de la Zambie. S.E. Susan Sinkaneta, qui a souhaité la bienvenue aux membres du Sous-comité et a salué la présence à la réunion de la Commissaire en charge du Commerce et de l'Industrie, S.E. Mme Fatima Haram Acyl, et du Directeur du Commerce et de l'Industrie, Mme Treasure Maphanga. Elle a ouvert la réunion et encouragé la participation active des membres du Sous-comité.

E. DISCOURS DE LA COMMISSAIRE EN CHARGE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

5. S.E. Mme Fatima Haram Acyl, Commissaire en charge du Commerce et de l'Industrie, a informé les participants de l'état d'exécution de toutes les activités que son département a entreprises au cours de l'année 2013. Elle a informé la réunion de la nécessité pour l'Afrique de parler d'une seule voix au cours des négociations commerciales multilatérales pour éviter la pression des pays développés et pour être conforme au programme d'intégration commerciale de l'Afrique.

- i. En ce qui concerne la Loi américaine sur la croissance et les possibilités économiques de l'Afrique (AGOA), la question la plus importante pour sa poursuite est l'extension de la loi d'ici octobre 2014. La Commissaire a souligné que l'extension de l'AGOA n'est pas automatique, car le Gouvernement américain devait évaluer l'impact de la signature par l'Afrique des Accords de partenariat économique, avant de prendre une décision ;
- ii. En ce qui concerne les négociations de l'OMC, elle a informé la réunion que la conclusion de la neuvième Conférence ministérielle de l'OMC à Bali devait être examinée par les Etats africains afin d'évaluer les implications de la conclusion de Bali ;
- iii. Elle a informé les participants que les négociations des Accords de partenariat économique (APE) ont été prolongées pour plus d'une décennie et constituent une menace pour le Programme d'intégration de l'Afrique. Elle

a ajouté que la Commission propose que la question des négociations des APE soit inscrite dans l'ordre du jour du Sommet Afrique-UE qui se tiendra en avril 2014.

- iv. De nombreux défis auxquels le Département est confronté dans l'exécution de son mandat, y compris l'insuffisance des ressources techniques et financières, ont été soulignés. Cela constitue une raison de plus pour que le Sous-comité examine le budget et le Plan de travail 2014 approuvés, et prenne note du niveau d'exécution du budget 2013 ;
- v. Elle a conclu en soulignant la nécessité d'une bonne coordination, du travail d'équipe, de l'engagement et du leadership sans lesquels l'Afrique ne peut récolter tous les avantages et bénéfices qu'offrent les nombreuses plateformes de négociations commerciales bilatérales, régionales et multilatérales en cours.

F. EXAMEN DU RAPPORT SUR LA VINGTIÈME CONFÉRENCE DES MINISTRES DE L'INDUSTRIE DE L'UA (CAMI-20)

6. La Commissaire a informé le Sous-comité de la vingtième session ordinaire de la CAMI en mettant l'accent sur les principales recommandations et les deux déclarations ministérielles qui ont été adoptées à savoir :

- La Déclaration de Nairobi de la CAMI-20 sur l'accélération de l'industrialisation en Afrique dans le cadre de l'Agenda de développement post-2015 ; et
- La motion adressée au Gouvernement français lui demandant de revoir sa décision de se retirer de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI).

7. La vingtième session ordinaire de la CAMI s'est tenue sur le thème « Accélérer l'industrialisation en Afrique dans l'Agenda de développement post-2015 ». Elle a adopté les recommandations et reconnu la nécessité pour les gouvernements africains de mobiliser des ressources pour le développement de l'industrialisation à travers l'Afrique en allouant des ressources dans leurs budgets nationaux, en exploitant les potentiels du Partenariat du secteur privé et en renforçant la coopération Sud-sud à cet effet. Elle a également exprimé ses regrets au sujet de la décision de la France de se retirer de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) dans la mesure où cette institution contribue à soutenir les efforts d'industrialisation en Afrique.

8. La réunion s'est félicitée du résumé complet et a fait les observations suivantes :

- i. La nécessité de savoir si un mécanisme doit être mis en place pour la coopération Sud-sud dont les entreprises pourraient profiter étant donné

que les mécanismes de partenariat existent déjà au sein de l'Union africaine ;

- ii. Les participants ont observé une apparente contradiction entre les décisions prises par les organes délibérants et les réalisations effectives des États membres tels que pour les cas de « stimuler le commerce intra-africain et la zone de libre-échange (BIAT/CFTA) et la stratégie pour le développement industriel accéléré de l'Afrique (AIDA) par exemple et ont demandé des explications sur la manière dont la Commission assurait le suivi de décisions prises dans le domaine du Commerce et de l'industrie aux niveaux national et régional;
- iii. leurs préoccupations quant à l'absence, dans le rapport, de statistiques sur les niveaux d'industrialisation en Afrique et la dimension genre. Ses données doivent inclure l'indication des pays et des secteurs qui constituent des exemples pour d'autres pays (meilleures pratiques) ;
- iv. Les participants ont également cherché à savoir les raisons de la faible participation des CER à la Conférence ;
- v. Les participants ont cherché des explications sur les possibles raisons du faible niveau de mobilisation des ressources naturelles en Afrique pour la mise en œuvre du programme de développement industriel de l'Afrique ;
- vi. La réunion a en outre fait remarquer que le rapport devrait proposer un pourcentage budgétaire cible que les États membres devraient consacrer au développement industriel, similaire à celui consacré à l'agriculture qui figure dans la décision de Maputo ;

9. La Commission a répondu ce qui suit :

- (i) En ce qui concerne la question des mécanismes de coopération Sud-Sud et le risque de chevauchement avec les partenariats stratégiques de l'UA, la Commission a répondu que la coopération Sud-Sud, dans ce contexte, fait partie intégrante d'un cadre des Nations Unies adopté lors de la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies (Document final 64/222 du 21 décembre 2009 relatif à la participation du secteur privé. À cet égard, il n'existe aucun chevauchement direct avec les mécanismes existants pour le partenariat;
- (ii) La Commission a fait observer que le défi concernant l'absence d'une stratégie de suivi et d'évaluation pour AIDA pourrait réduire la déconnexion entre la décision prise et leur mise en œuvre par les États membres. Elle a ajouté que le Département est entrain de mettre en place un Observatoire du Commerce africain qui pourra fournir le soutien et les données statistiques

fiables à la Division de l'industrie en vue de lui permettre de s'acquitter de sa mission de suivi et d'évaluation. Les capacités seront renforcés au cours de 2014 et l'assistance technique peut être obtenu auprès des partenaires au développement ;

- (iii) Alors que les présentations faites lors de la réunion des hauts fonctionnaires contenaient des données statistiques détaillées sur les niveaux d'industrialisation en Afrique, le rapport ministériel était quant à lui axé sur les recommandations politiques. Les préoccupations des femmes et des jeunes ont été exprimées sous le point sur la Promotion de l'esprit d'entreprise du secteur privé et des PME pour l'emploi durable et l'autonomisation économique des femmes et des jeunes, à la page 11 du rapport ;
- (iv) La Commission a expliqué que toutes les CER ont été invitées, car leur contribution à l'industrialisation revêt une importance capitale pour le continent. Toutefois, seule trois CER y ont assisté en raison des contraintes que la Commission de l'UA doit chercher à savoir.
- (v) La Commission a confirmé le défi que constitue l'insuffisance des ressources nationales pour soutenir le développement industriel. Toutefois, elle a indiqué que la Commission de l'UA et la CEA s'emploient à mobiliser le soutien des ministres responsables des Finances, de l'Economie et de la planification, par exemple lors de la Conférence ministérielle conjointe tenue à Abidjan en mars 2013, et comme ce serait le cas lors de la septième Conférence à venir en mars-avril 2014 à Abuja (Nigeria). En ce qui concerne l'UA, nous devons parler de l'importance des sources alternatives de financement. Enfin, la Commission a indiqué que lors du Sommet de janvier 2014, les organes délibérants de l'UA pourraient envisager de publier une déclaration vigoureuse de soutien politique au processus d'industrialisation en allouant un pourcentage de leurs budgets nationaux à cet effet. Ce qui pourrait être inclus dans le projet de décision.

10. Recommandations :

- (i) La Commission devrait mettre en place un portail sur les données statistiques pour suivre les niveaux d'industrialisation comportant, entre autres, les meilleures pratiques et les experts en développement industriel reconnus à travers le continent.
- (ii) Les États membres devraient affecter un certain pourcentage de leur budget national à l'industrialisation
- (iii) Le DTI et le Département des Affaires économiques devraient travailler en étroite collaboration dans le cadre des préparatifs de la prochaine septième Conférence ministérielle conjointe afin de garantir des résultats bénéfiques pour le développement de l'industrialisation en Afrique.

G. EXAMEN DU RAPPORT DE LA HUITIÈME CONFÉRENCE DES MINISTRES DU COMMERCE DE L'UA (CAMOT 8)

11. La Commission a présenté le rapport de la CAMOT 8, suivi d'un exposé détaillé par la Commissaire en charge du Commerce et de l'Industrie sur les résultats de la neuvième Conférence ministérielle de l'OMC, qui s'est tenue du 3 au 7 décembre 2013 à Bali (Indonésie). La Commission a informé la réunion qu'un accord avait été conclu à Bali, où les négociations ont porté sur la facilitation du commerce, les questions de développement et de l'agriculture. Toutefois, elle a déploré le manque d'unité entre les pays africains qui n'ont pas réussi à parler d'une seule voix lors des négociations. La Commissaire a souligné que la priorité essentielle était que les ministres du Commerce évaluent les implications des accords de Bali et prennent des mesures pour la mise en œuvre de ces accords. Elle a en outre indiqué que l'évaluation que la Commission de l'UA et la CEA sont en train d'effectuer était cruciale pour l'adoption de mesures post-Bali.

12. Le Sous-comité du COREP a pris note du rapport et a recommandé qu'un projet de décision soit préparé pour être présenté par la Commission de haut niveau du commerce africain à l'Assemblée générale, tel que reflété dans le projet de l'ordre du jour du Sommet ;

13. Le Sous-comité a convenu qu'une réunion de suivi se tiendrait le 13 décembre 2013 pour achever l'examen du rapport, en particulier sur les déclarations des APE et de l'AGOA.

14. Le président a levé la séance jusqu'au 13 décembre 2013, conformément à la décision du Sous-comité.

H. EXAMEN DU RAPPORT DE LA HUITIÈME CONFÉRENCE DES MINISTRES DU COMMERCE DE L'UA (CAMOT 8) – suite

15. Le Sous-comité a examiné ce point de l'ordre du jour en deux phases. Dans la première phase, les questions concernant les relations de partenariat Afrique-UE dans le cadre des Accords de partenariat économique (APE) et, dans la dernière phase, toutes les questions liées aux relations commerciales entre l'Afrique et les États-Unis dans le cadre de la Loi sur la croissance et les opportunités économiques en Afrique (AGOA).

APE

16. En présentant les deux déclarations, la Commission a indiqué ce que suit :

- (i) L'UE travaille en étroite collaboration avec l'UA pour que les APE soient une priorité dans toutes les phases de la préparation et soient inscrits à l'ordre du jour du Sommet Afrique-UE.

- (ii) Les Etats membres et toutes les autres parties prenantes, en particulier les CER, les configurations APE de l'UA, le secteur privé et la société civile, travaillent en étroite collaboration afin de maintenir et de renforcer leur unité, cohésion et solidarité en vue d'obtenir les meilleurs résultats possibles des négociations sur les APE.
- (iii) L'Union africaine craint que l'Initiative Matières premières de l'UE qui figure également dans les APE n'ait un impact négatif sur l'extraction, la valorisation et le commerce des ressources naturelles, n'entrave la réalisation de nos objectifs d'industrialisation et de développement, et ne sape le processus de négociation.
- (iv) Le commerce et l'industrie sont des secteurs sensibles en ce qui concerne le développement de l'Afrique et à cet égard, la Commission a sollicité le soutien politique des membres du Sous-comité en leur demandant d'informer leurs ministres des Affaires étrangères et leurs chefs d'Etat et de gouvernement respectifs pour les amener à plaider pour l'inscription des APE à l'ordre du jour du Sommet Afrique-UE prévu en avril 2014.

17. Les participants ont insisté sur la nécessité de débattre à fond de la Déclaration des APE au niveau du COREP en raison d'un certain nombre de questions litigieuses concernant les États membres dans ces négociations fragmentées en cours avec l'Union européenne.

18. La réunion a pris note du rapport et recommandé que la Commission convoque une réunion spéciale du COREP sur les négociations des APE en cours, afin de répondre aux préoccupations des États membres avant le Sommet Afrique-UE en avril 2014. L'urgence de cette réunion préparatoire au sommet est de permettre aux pays africains de parler d'une seule voix lors des négociations à venir sur les APE avec l'UE.

AGOA

19. La Loi sur la croissance et les opportunités économiques en Afrique (AGOA) est une politique qui vise essentiellement à renforcer les relations entre l'Afrique et les États-Unis dans le domaine du commerce et de l'investissement en encourageant le commerce et l'investissement entre l'Afrique et les États-Unis d'Amérique.

20. La Commission a informé le Sous-comité de la tenue, du 9 au 13 août 2013, par le Gouvernement fédéral de l'Éthiopie dans les locaux de la Commission de l'Union africaine, du douzième Forum de la Loi sur la croissance et les opportunités économiques en Afrique (AGOA), qui a vu la participation remarquable de plusieurs hommes d'État des États-Unis et de délégués de plus de 39 pays africains éligibles à l'AGOA. Comme indiqué par la plupart des ministres, de nombreux pays africains en charge du commerce n'ont pas bénéficié pleinement de l'accord commercial de l'AGOA, car ils sont incapables de répondre aux critères pour les normes et qualités imposés par

les marchés des États-Unis. Toutefois, il a été souligné que les besoins croissants de l'Afrique en matière d'infrastructures adéquates, d'énergie, d'assistance technique, de ressources financières et humaines, de transport et de développement logistique devront être satisfaits dans la mesure où l'Afrique doit bénéficier de tels accords commerciaux.

21. Toutefois, la demande faite par les ministres relative à la reconduction de l'AGOA pour quinze ans au moins et à la flexibilité des critères d'éligibilité à l'AGOA s'inscrit dans le cadre d'un examen global entrepris par les États-Unis en ce qui concerne les avantages obtenus tant par l'Afrique que par les États-Unis au cours des treize dernières années de l'AGOA, ainsi que l'impact sur le programme d'autres accords commerciaux multilatéraux.

22. Le Sous-comité du COREP a pris note du rapport et de ses recommandations et a invité le Groupe africain d'ambassadeurs à Washington DC à poursuivre leurs efforts inlassables avec l'appui de la Commission de l'Union africaine et de la Commission économique pour l'Afrique afin d'obtenir la reconduction de l'AGOA.

23. La réunion a alors recommandé qu'une délégation de la Commission de l'UA, composée si possible de la Présidente de la Commission, du Commissaire au Commerce et à l'Industrie, des CER et de membres du COREP, soit envoyée aux États-Unis pour discuter avec leurs homologues américains de la reconduction harmonieuse de l'AGOA et des questions connexes.

Exécution du Budget 2013

24. Le Sous-comité a été informé des activités entreprises par le Département du Commerce et de l'industrie (DTI) au cours de l'année 2013.

25. La Commission a présenté un rapport préliminaire sur la performance du Département en 2013. .

26. La Commissaire a saisi l'occasion pour attirer l'attention du Sous-comité sur l'insuffisance de financement pour l'assistance technique dans le budget-programme 2014 et sur la nécessité de faciliter le recrutement du personnel afin que le DTI puisse se développer significativement pour répondre aux énormes responsabilités envisagées pour l'année 2014 et au-delà, surtout que le continent entre dans des phases de négociation commerciale très cruciales sur l'Architecture de la ZLEC telle qu'approuvée par le Sommet en 2012.

27. Toutefois, le Département a attiré l'attention des États membres sur la difficulté d'assurer le financement relatif à la programmation de ses activités pour 2014, en particulier, concernant l'établissement d'un Conseil africain des affaires, l'Observatoire du commerce, le Forum des négociations sur la ZLEC, la Plate-forme de surveillance de l'investissement, un Secrétariat de l'ICU pour l'AIDA, la création d'un Service en charge de la ZLEC au niveau du Département, d'un Secrétariat BIAT/ZLEC, la

compilation de données sur le commerce et les douanes et beaucoup d'autres activités transversales touchant chacune des trois divisions au sein du Département.

28. Les participants ont pris note des défis et des réalisations, et ont réitéré la détermination des États membres de créer une zone de libre-échange continentale et de stimuler le développement industriel par le plaidoyer auprès du COREP pour l'approbation de sources de financement et d'assistance technique additionnels de la part des potentiels partenaires au développement.

29. Tout en mettant en exergue la contribution importante du DTI au développement économique durable en Afrique, le Sous-comité a recommandé que le Département devrait être doté des moyens nécessaires pour mobiliser des fonds et recruter du personnel étant donné que ce Département est le moins financé et le moins doté en personnel. Le Sous-comité du COREP a félicité la Commissaire et le DTI pour leur performance exceptionnelle et les a assurés de son soutien, y compris de sa disponibilité à participer aux missions d'information sur les avancées réalisées aux niveaux national et régional dans les efforts déployés collectivement pour faciliter la transformation économique du continent.

30. Le Sous-comité s'est félicité des ressources financières complémentaires fournies par les donateurs internationaux au titre du recrutement et des salaires de certains fonctionnaires du DTI et a demandé que d'autres dispositions soient prises pour mobiliser des ressources en vue de trouver une solution durable à cette situation.

Séance d'information sur l'ordre du jour de la troisième Conférence des ministres du développement minier de l'UA

31. Les participants ont convenu d'attendre les conclusions de la réunion ministérielle à Maputo (Mozambique) et de reporter les discussions à la prochaine réunion de Sous-comité du COREP après le Sommet de janvier 2014.

Questions diverses et clôture

32. Aucune question n'a été soulevée au titre des questions diverses et la réunion a pris fin par le mot de remerciement de la Présidente à tous les membres du Sous-comité pour leurs précieuses contributions.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

2013

Rapport du sous-comité du corep sur les questions économiques et commerciales

Union africaine

Union africaine

<http://archives.au.int/handle/123456789/3349>

Downloaded from African Union Common Repository